

**MAIRIE DE CROISY SUR EURE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le lundi 12 avril 2021**

L'an 2021, le lundi 12 avril 2021, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT, maire, à 18h30.

**Présents :** Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Géraldine CHAPELAIN, Cyril GARREAU, Pierre de MONICAULT, Jacky SABOURIN, Jean François CARRIERE

**Pouvoirs :**

**Absents :** Nicolas PEAN

**Excusé :** Alexandre GUENEAU

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 0
Votants : 9 (sauf pour le vote du CA, 8)
Absents : 2

**Date de convocation :** Mardi 06 avril 2021

✓ **Nomination d'une secrétaire : Christine BAUDRY**

**1. Approbation du compte rendu du lundi 08 et du vendredi 19 mars 2021 : approbation à l'unanimité**

○ **Points supplémentaires demandés à l'ordre du jour par Freddy Bizard :**

- Maintien en friche de la parcelle située sur l'arrière du terrain de foot de l'autre côté du fossé du Cornouiller. (à voir en commission environnement)
- Remise en état du feu signalétique routier situé à la passe d'eau (réparation effectuée)
- Nouveau devis pour les travaux de pavages des allées du cimetière. (à traiter en commission travaux, dès que la DETR sera attribuée)

**2. Gestion personnel communal**

- Mois de février ; nombre de jours travaillés 28 jours d'un agent : pas d'indemnité à verser au titre de l'aide au retour à l'emploi en février.
- Constitution en cours du dossier d'un agent pour son départ à la retraite. Le passage à la commission de réforme est prévu en avril.
- Accueil d'un stagiaire du 17 mai au 4 juin spécialisation horticole encadré par l'ESAT. Accord de l'employé tuteur suite à un entretien fait avec le stagiaire et son responsable de stage. Aucune rémunération demandée par la structure administrative encadrante.  
Une convention d'encadrement est établie

**3. Finances / budget**

○ **Vote du Compte de Gestion**

Jean Michel de MONICAULT, Maire, présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion 2020 qui se présente comme suit :

Fonctionnement réalisé 2020 :

Total des recettes : 270 023.77 €

Report excédent exercice n-1 : 75 860.56 €

Soit total recettes : 345 884.33 €

Total des dépenses : 244 990.72 €

Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 25 033.05 €

Investissement réalisé en 2020 :

Total des recettes : 105 079.77 €

Report excédent exercice n-1 : 18 175.59 €

Soit total des recettes : 123 255,36 €

Total dépenses : 118 819.54 €

Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 13 739.77 €

**Article 1 : LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir ouï et délibéré,  
DECIDE à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2020.**

- **Vote du Compte Administratif**, il est cohérent en recettes et dépenses au Compte de Gestion  
Le maire présente à l'assemblée délibérante le Compte Administratif 2020 qui se présente comme suit:

bilan Compte de Gestion 2020	ed 3 02/04/2021
Fonct dépenses	244 990,72 €
Fonct recettes	345 884,33 €
Fonct bilan	100 893,61 €
Invest dépenses	118 819,54 €
Invest recettes	123 255,36 €
Invest bilan	4 435,82 €
<b>Bilan Fonct + Invest</b>	<b>105 329,43 €</b>

Constatant que le compte administratif présente les résultats conformes au compte de gestion :

**Article 2: LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir ouï et délibéré,  
DECIDE d'adopter à l'unanimité de 8 voix pour, le compte administratif 2020 (Monsieur le Maire n'a pas pris part à la délibération ni au vote)**

- **Vote des résultats et des Reste à réaliser**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, et voter celui-ci, le maire reprend la présidence de séance et propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 et des restes à réaliser. Le tableau des affectations se présente comme suit :

COMMUNE DE CROISY SUR EURE			
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>			
	prévisions	réalisations	
Dépenses de fonctionnement 2020	293 461,00 €	244 990,72 € (a)	
Recettes de fonctionnement 2020	293 461,00 €	270 023,77 € (b)	
excédent de fonctionnement 2019		75 860,56 € (c)	
<b>Résultats de fonctionnement = b+c-a</b>			<b>100 893,61 €</b>
Dépenses d'investissement 2020	188 249,00 €	118 819,54 € (a)	
Recettes d'investissement 2020	188 249,00 €	105 079,77 € (b)	
excédent d'investissement 2019		18 175,59 € (c)	
<b>Résultat d'investissement =b+c-a</b>			<b>4 435,82 €</b>
<b>RESTES A REALISER SUR 2020</b>			
	Dépenses	Recettes	
chapitre 21	8 000,00 €		
Chapitre 13		11 000,00 €	
<b>Résultats des restes à réaliser</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>BILAN TOTAL =(1) + (2) + (3)</b>			<b>108 329,43 €</b>
<b>A INSCRIRE AU BUDGET 2021</b>			
1068 Affectation en réserves d'investissements			VRAI
002 Report en excédent fonctionnement			100 893,61 €
001 Report en excédent investissement			4 435,82 €
(*) pour couvrir un éventuel déficit d'investissement			

**Article 3 : LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir ouï et délibéré  
**DECIDE** à l'unanimité.

L'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

○ **Vote du Budget Primitif 2021**

Le maire présente la proposition de dépenses et de recettes des sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif 2021. Le bilan du BP 2021 se présente comme suit :

<b>BILAN BP 2021</b>	ed 5 du 12/04/2021
Fonct dépenses	324 554,00 €
Fonct recettes	324 554,00 €
Fonct bilan	0,00 €
Invest dépenses	184 570,00 €
Invest recettes	184 570,00 €
Invest bilan	- €
<b>Bilan Fonct + Invest</b>	<b>0,00 €</b>

L'équilibre du budget d'investissement doit se faire par un emprunt de 35 000 €, **en ne considérant aucune augmentation des taux d'imposition.**

**Le conseil délibère sur le montant à emprunter.**

**Article 4 : LE CONSEIL MUNICIPAL après délibération**

**VOTE à l'unanimité, le principe d'un emprunt de 35 000 € en recette d'investissement sur 15 ans. Cette somme sera portée au chapitre recette de la section d'investissement.**

**Analyse des chapitres par sections :**

**1. Section de fonctionnement :**

**a. Recettes de fonctionnement :**

<b>Recettes BP fonctionnement</b>		
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>20 600,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, domaine et ventes diverse</b>	<b>4 900,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>183 878,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	122 304,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
73211	Attribution de compensation	59 551,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	2 023,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>5 487,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>400,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>8 396,00</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>100 893,00</b>
		<b>324 554,00</b>

### b. Vote des taux d'imposition :

Elle fait état de la suppression de la taxe d'habitation et de la compensation par le versement de la taxe de foncier bâti du département et d'un coefficient correcteur rétablissant le total attribué au centime près de la recette de 2020.

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021, compte tenu de la situation sanitaire et financière des ménages. (Pour rappel, une augmentation de 1% des taux équivaut à 1 200 € de recette). Il demande au conseil municipal de se prononcer.

**Article 5 : Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :** à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020, et d'approuver les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2021 comme suit :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de réf 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux voté pour 2021	Produits attendus pour 2021
Foncier Bâti	608 755	14.30 +20.24 (*) = 34.54 %	411 600	34.54 %	142 167 €
Foncier non Bâti	14 371	41.29 %	14 400	41.29 %	5 946 €
				Total attendu 2021	148 113 €

- \* taux départemental 2020 attribué en compensation
- \*\* somme à reporter dans le tableau de calcul ci-dessous

Compte tenu des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021,

Le montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale s'établit comme suit :

Produit attendu des taxes à taux voté (**)	Total autres taxes	Allocations compensatrices	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2021 (fiscalité local)
148 113.00 €	3 895.00 €	72 178.00 €	-101 882.00 €	<b>122 304.00€</b>

Le maire propose de signer au nom et pour le compte de la commune de Croisy sur Eure, toutes les pièces de nature administratives, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### c. Dépenses de fonctionnement

Dépenses BP de fonctionnemnt		
Chap./Article	Désignation	BP 2021
011	Charges à caractère général	59 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	94 468,00
65	Autres charges de gestion courante	53 404,00
66	Charges financières	3 600,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
022	Dépenses imprévues	7 875,00
022	Dépenses imprévues	7 875,00
023	Virement à la section d'investissement	103 446,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre	2 161,00
		<b>324 554,00</b>

**Article 6 : LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
VOTE à l'unanimité les chapitres recettes et dépenses de la section de fonctionnement tels que présentés, par monsieur le maire dans les tableaux précédents.**

**2. Section d'investissement**

**a. Dépenses d'investissement**

Dépenses BP Investissement 2021				
Chap./Article	Désignation	RAR	BP 2021	BP + RAR
001	déficit d'investissement reporté		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés		113 000,00	113 000,00
1641	Emprunts en euros		113 000,00	113 000,00
40	opérations d'ordre		0,00	0,00
192	plus ou moins values			
20	Immobilisations incorporelles		10 200,00	10 200,00
2051	Concessions et droits similaires			
2041582	Batiments et installations		10 200,00	10 200,00
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	53 370,00	61 370,00
2111	Terrains nus			0,00
2128	Autres agencements et amér	8 000,00	2 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de		38 370,00	38 370,00
2152	Installations de voirie		13 000,00	13 000,00
21571	Matériel roulant			0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique			0,00
		8 000,00	176 570,00	184 570,00

**b. Recettes d'investissement :**

Recettes BP d'investissement 2021				
Chap./Article	Désignation	RAR	BP 2021	BP + RAR
001	Excédent d'investissement reporté		4 435,82	4 435,00
001	Excédent d'investissement reporté		4 435,82	4 435,00
10	Dotations, fonds divers et reserves		14 000,00	14 000,00
10222	FCTVA		12 000,00	12 000,00
10226	Taxe d'aménagement		2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	11 000,00	14 528,00	25 528,00
1321	Etats et établissements nationaux	11 000,00	11 628,00	22 908,00
1328	Autres		2 900,00	2 900,00
1342	Amendes de Police			0,00
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	35 000,00
1641	Emprunts en euros			35 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	103 446,00
021	Virement de la section de fonctionnement			103 446,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 161,00	2 161,00
21571	matériel roulant			
2158	autre matériel			
28041582	Bâtiments et installations		2 161,00	2 161,00
			30 689,00	184 570,00

**Article 7 : LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
VOTE à l'unanimité les chapitres recettes et dépenses de la section d'investissement tels que présentée par monsieur le maire. Pour permettre l'équilibre des dépenses et des recettes, un emprunt de 35 000 € sur 15 ans est voté à l'article 4.**

#### **4. CR syndicat et Communauté d'Agglomération. (SNA)**

**Le maire présente au conseil les comptes rendus des différentes réunions s'étant tenues le mois dernier.**

- **SIRE 2 :** Une convention d'intervention pour la réalisation des travaux du fossé BECHET – SAGOUT sur les terrains appartenant à la commune de Croisy sur Eure, est rédigée suite au vote positif de la réunion syndicale du SIRE le 17 mars 2021.

Le maire présente au conseil le projet de convention proposée par le SIRE 2 pour permettre les travaux  
**Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
DONNE SON ACCORD à l'unanimité sur le texte de ce document et donne pouvoir au maire de le signer au nom de la Commune.**

- **ASCO (syndicat des propriétaires des berges : AG de l'association le jeudi 25 mars : excédent de trésorerie de 246 532.39 €.**
- **Syndicat de voirie :** CR du 24 mars 2021 vote du CA 2020 et du BP 2021. La participation de la commune de Croisy se monte à : 8 741 € en 2021 par rapport à 7 450.17 € en 2020, qui correspond au prélèvement fiscal réalisé sur les feuilles d'impôt des habitants (colonne Syndicat) au prorata des bases locatives de chaque habitation.
- **SNA - orientations budgétaires :** le document est disponible en mairie: important à consulter.
- **SNA - Parlement des maires :** le 25 mars 2021. L'ordre du jour portait sur les orientations budgétaires et la préparation du vote du budget au conseil communautaire qui a eu lieu le 9 avril 2021. Les points évoqués les plus importants sont :
  - Une faible visibilité économique et financière et une action communautaire plus que jamais nécessaire de redressement, mais dont le financement est fragilisé. A 2-3 ans, l'effet de ciseaux entre dépenses et recettes risque d'apparaître.
  - Le maintien sans augmentation des taux d'imposition des ménages de la SNA. (1.22 % pour la TFB et 6.3% TFNB)
  - Mais, augmentation de la contribution foncière des entreprises de la SNA (passage de 22.32% à 23.64%, maxi possible) liée au fait que les entreprises les plus grosses de la SNA (entre autres, ariane Group) ont bénéficié d'une diminution importante de leurs impôts destinés aux EPIC, suite à une loi votée par le parlement qui impacte considérablement les recettes de la SNA.
  - Et augmentation de la taxe de mobilité des entreprises (environ 10%)
  - Et augmentation de la TEOM : La situation critique du budget de gestion du ramassage et du traitement des ordures ménagères sera la conséquence d'une augmentation des taxes certainement importante. (entre 30 et 45% payé par les ménages. On passe de 13.26% à 18.23%)

#### **5. Travaux :**

- **Signalisation route de Ménilles :** le redressement du feu et du panneau solaire a été fait la semaine dernière (lundi 5 avril 2021) l'anomalie concernant la détection de la vitesse des véhicules dans les deux sens de circulation a aussi été réglée
- **Projet d'aménagement du cimetière : le démarrage des travaux est en** attente de la décision d'obtention de la subvention de la DETR et celle de SNA. Le gazon a été semé dans les allées secondaires après préparation du sol par notre agent d'entretien . Il commence à sortir de terre. Pour les travaux de pavage des allées, le choix de l'entreprise sera fait après avoir reçu l'accord de subvention de la DETR. (autres devis reçus la semaine dernière). Une réunion de la commission travaux sera alors convoquée.
- **Attente devis de restauration du mur nord de l'église et de la restauration du muret du cimetière : une relance a été faite.**

**→ Prévoir la convocation de la commission travaux**

- **Remplacement des avaloirs RD 71** : un accident s'est produit (sans conséquence corporelle) suite à un arrachement de son logement d'un avaloir d'assainissement en traverse des eaux de pluie. Le maire informe que suite à l'urgence, il a validé le devis de TPN pour la remise en état de 2 de ces avaloirs (**coût des travaux : 1296.00 € TTC**). Les travaux sont terminés ; 4 avaloirs ont été restaurés.
- **Eclairage public avec pose d'éclairage « LED » route de Vaux et routes annexes** : la pose est terminée et le résultat est satisfaisant. (les anciens globes démontés sont disponibles pour les habitants qui voudraient en récupérer). Maintenant il nous faut attendre le bilan énergétique que nous aurons en fin d'année pour établir les économies que nous aurons faites.
- **L'enfouissement des réseaux route de Vaux est prévu au mois de juin-juillet.**
- **Boucle C - avancement travaux d'investissement.**
  - **Terrassement du terrain de foot** : le fossé et la butte sont terminés. Les barrières autour parking vont être refaite en poteau fer pour être suffisamment solides aux effractions. Les plantations de plantes vivaces, de couvre sol et de fleurs de jachères sont en cours.
  - **Les 3 pommiers sont plantés par Martin sur le terrain de foot.**
  - **Clôture chemin des fontaines** : sera faite la semaine prochaine.
  - **Accès aux passerelles** : leur réfection est à prévoir. Ce travail pourrait être envisagé à l'automne par Cédric, à la fin de la saison floristique.
- **Urbanisme** : présentation par Jacky SABOURIN : Tableau des CU, PC et DP en cours :

### CR activités urbanisme Période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 mars 2021

Dossier N°	concerne	Propriétaire Acheteur/vendeur	adresse	lieu	N° cadastral	surface terrain	zone PLU	zonage PPRI	obs.
PC	AUCUN							--	
RU F0003 02/03/2021	Vente terrains	Cts Hy / N. Colombe	La vallée coqueline/la Boulaie Marion/le bois Perrault	idem	ZC60 & 71/ZD 31, 32, 36 & 168/ZD54	11 982 m <sup>2</sup>	N A N	blanche	fait
Cub F0016	Projet de construction	Demandeur: cabinet Davrinche, géomètre, pour SAS ALG2	rte de St Aquilin et chemin des alouettes	Le Bois de la cour	ZC154	8 493 m <sup>2</sup>	N	blanche	Zonage N, ne devrait pas être autorisé. Réponse reçue: <b>construction et assainissement interdits en zone N</b> averti
			idem	Le village	AB74 & 130	2 263 m <sup>2</sup>	U	blanche	ces 2 terrains <b>ne sont pas concernés</b> pour cette demande <b>car situés en zone U</b> fait
CU F0001 08/01/2021	Vente maison	ALG2 / de Monicault P.	4, chemin des alouettes	Le village	AB281 & 285 ZC 184	1 160 m <sup>2</sup>	U	blanche et jaune	fait
CU F0002 11/01/2021	Vente maison	ALG2 / Lerebourg G.	2, rte de St Aquilin	Le village	AB 286 & 282 ZC 185 & 186	953 m <sup>2</sup>	U	blanche et jaune	fait
CU F0003 02/03/2021	Vente terrains	Cts Hy / N. Colombe	La vallée coqueline/la Boulaie Marion/le bois Perrault	idem	ZC60 & 71/ZD 31, 32, 36 & 168/ZD54	11 982 m <sup>2</sup>	N A N	blanche	fait
DP 0004/20	Ouverture 1 fenêtre de toit	Guéneau Alexandre	26, rte de Ménéilles	Lke village	AB47	300 m <sup>2</sup>	U	bleue	accord non opposition, <b>attente DAACT</b>
DP 0007/20	Mur clôture	Boucher Christine	27, rte de Ménéilles	Le village	ZD239	846 m <sup>2</sup>	U	bleue	accord non opposition, <b>attente DAACT</b>
DP 0008/20	Demande de changt de destin. de bien	SAS ALG2	2, route de Saint Aquilin	Le village	AB130	1063 m <sup>2</sup>	U	blanche	accord non opposition, DAACT reçue
DP 0009/20	Cloture grillage avec portillon	Taccoen Guillaume	3, route de Vaux	Le village	AB90 & 91	950 m <sup>2</sup>	U	blanche	accord non opposition, <b>attente DAACT</b>
DP 0010/20	Mur de cloture en cotinuité	Martin Xavier	14, route de Vaux	Le village	AB278	182 m <sup>2</sup>	U	bleue	accord non opposition, DAACT reçue
DP 0001/21 30/03/2021	Ouverture baie vitrée & pose d'une pergola	Vimard Marianne	7, rond-point du Messie	Le village	AB111	532 m <sup>2</sup>	U	blanche	<b>Attente décision IDS</b>

- Vote des DPU (Droit de préemption).

En vertu de la délibération du conseil municipal de juillet 2020, l'application du Droit de Prémption Urbain (DPU) doit faire l'objet d'un vote par le conseil municipal qui donne pouvoir au maire de signer les demandes.

AVIS POUR DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION PRESENTE le 12/04/2021										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation et date	Projet
07/04/2021	Gomez & Brillon Pacy 27120	GUENEAU/VERELST		26, route de Ménilles	AB46, 103 & 166	401 m <sup>2</sup>	Bâti sur rerrain	Régularisation partage copropriétaire	9 voix pour ne pas aliéner la vente	

Le maire présente au conseil la demande de DPU du cabinet de notaires Gomez & Brillon de Pacy sur Eure. Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, (en l'absence d'Alexandre GUENEAU impliqué dans la vente) **DECIDE à l'unanimité des votants de ne pas aliéner cette vente et DONNE POUVOIR** au maire de signer cette demande au nom de la Commune avec la mention « pas d'aliénation au projet de vente en application du droit de Prémption de la commune »

## 6. Environnement :

- **Economie d'énergie** : Etude et analyse en cours par Cyril GARREAU et Alexandre GUENEAU des consommations énergétiques de la commune. Le bilan de ces travaux devrait se terminer dans les semaines à venir.
- **Analyse de l'isolation énergétique de la mairie (faisant défaut)** par Marcel Boucher. Des propositions vont être faites.
- **Jury des villes et villages fleuris** : le passage est prévu en juin (du 21 au 25 juin). L'organisation va être soumise à la commission environnement pour préparer cet événement Celle-ci va se réunir d'ici la fin du mois.
- **Question de Freddy BIZARD en préalable de la réunion du conseil** : Maintien en friche de la parcelle située sur l'arrière du terrain de foot de l'autre côté du fossé du Cornouiller. Ce point sera traité en commission.:

### → Réunion Commission Environnement

A l'ordre du jour : économie de la consommation énergétique (actions en cours), organisation fleurissement village et entretien, journée de printemps des 12 et 13 juin, préparation passage du jury des villes et villages fleuris, action de valorisation de l'aménagement du fond de vallée et de ses circuits de promenades, points sur les actions faisant ralentir les véhicules en zone d'habitation du village (feux rouges pédagogiques, autres zones à aménager, ...).

## 7. Informations diverses :

- **Raccordement de la Fibre aux habitations prévu au 2<sup>ème</sup> semestre de cette année.** Suite à la réunion que nous avons eu avec Eure numérique, Jacky SABOURIN prépare un tableau des raccordements à réaliser sur les habitations du village qui est destiné à Eure Numérique (repérage des adresses construites et potentielles, numéro et nom de la rue, numéro de la parcelle cadastrale nombre de lignes à brancher) . Ce travail va permettre de pouvoir faire avancer le délai de raccordement des prises de jonction avec un arrêté de numérotation.
- **Lettre aux habitants** : préparation à faire pour diffusion en mai 2021. A vos stylos et activation de vos méninges.
- **Programmation festivités 2021** : Déjeuner des anciens le jeudi 17 juin à 12h 00.
- **Autres** : journées du patrimoine ? travaux de printemps les 12 et 13 juin ?

## 8. Questions diverses : aucune.

## 9. Prochaines réunions :

- Conseil municipal le lundi 3 mai 2021 à 18h30
- Elections départementales et régionales pas encore statuées cause organisation et exigences liées à la pandémie

Certifié conforme,  
Le maire,

Jean Michel de Monicault